



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

matériel de transports

Question écrite n° 99584

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de l'entreprise de construction et de réparation de matériel fret, les ABRF de Châteaubriant (Loire-Atlantique), actuellement suivi au CIRI et la nécessité urgente pour cette entreprise d'obtenir des commandes des différentes sociétés relevant de SNCF Fret-Ermewa. Les pouvoirs publics doivent apporter leur soutien au groupe ABRF, l'un des derniers et des plus performants outils industriels français de l'ingénierie, de la fabrication et de la maintenance en matière de wagnage fret, en particulier de wagons porte-autos et de wagons porte-conteneurs. Les donneurs d'ordre français, très majoritairement représentés par SNCF-Fret et ses filiales, peuvent contribuer à cette sécurisation stratégique, tant en matière de construction que de maintenance. Alors qu'ABRF a vendu, de 2008 à 2010, 800 wagons porte-autos en Allemagne, il faut relever qu'aucun ne lui a été commandé en France ! Une restructuration du secteur ferroviaire du fret devrait mettre fin aux distorsions éventuelles de concurrence et permettre de trouver un meilleur équilibre entre les industriels et les donneurs d'ordre qui prospèrent. À court terme, il s'agit par des commandes précises sur les porte-conteneurs pour Naviland cargo et les porte-autos pour STVA, de sauver ABRF pour lui permettre de participer pleinement à la création d'un véritable pôle d'excellence industriel tant ferroviaire que pour la construction et la maintenance de wagons fret, capable d'affronter la concurrence internationale. La pérennisation du savoir-faire français du wagnage, le maintien, puis la création sur notre territoire de nombreux emplois qualifiés exige la mise en oeuvre de moyens spécifiques tels que ceux du fonds stratégique d'investissement (FSI) dans le cadre d'un projet de restructuration qui lui avait été soumis début 2010 avec, par exemple, l'apport d'ABRF à une entité qui regrouperait l'ensemble des entreprises concernées pour créer une véritable filière construction et réparation de wagon fret. Il lui demande de préciser si elle compte prendre en compte cet impératif stratégique et favoriser la création d'une telle filière et veiller à ce que le FSI, Fonds stratégique industriel, prenne des participations dans le capital des ABRF.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, le secteur industriel de la construction de wagons de marchandises rencontre d'importantes difficultés en raison notamment d'un fort ralentissement de la demande, d'une surcapacité de production au niveau européen et de la concurrence d'unités de production implantées en Europe de l'Est. L'activité de maintenance ferroviaire est également dans une situation difficile. La société ABRF, filiale du groupe AORF située à Châteaubriant, a été très directement touchée dans ce contexte très difficile. Elle a ainsi, au plus fort de la crise économique, été confrontée à des annulations de commandes et ne parvient pas aujourd'hui à renouer avec un carnet de commandes permettant de sécuriser sa situation financière sur le long terme. Si les donneurs d'ordre français représentent un débouché naturel pour une société comme ABRF, il reste important, comme elle a su le faire dans le passé, que cette dernière diversifie sa clientèle en maintenant voire en augmentant le niveau de ses livraisons à l'étranger. Par ailleurs, les éventuelles commandes qui pourraient être passées par les donneurs d'ordre français doivent répondre à une double logique, industrielle et réglementaire. En effet, l'expression des éventuels besoins de ces donneurs d'ordre en termes de commandes

de wagons ne peut s'inscrire que dans le respect de la réglementation applicable à leurs marchés. Si un renouvellement, même partiel, de la flotte de wagons porte-autos et de wagons porte-conteneurs devait être envisagé par les grands donneurs d'ordre français, ABRF disposerait de réels atouts dans le cadre des appels d'offre. La situation a conduit les dirigeants d'AORF à demander l'intervention du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), qui est mobilisé depuis plusieurs semaines à leurs côtés. Cette intervention a contribué à stabiliser temporairement la situation de l'entreprise sur le plan financier. En étroite collaboration avec les dirigeants d'AORF et en lien avec l'ensemble des partenaires économiques et financiers du groupe, le CIRI explore actuellement toutes les pistes susceptibles de contribuer à l'émergence d'une solution industrielle pérenne pour AORF et ses filiales, dont ABRF, idéalement dans le cadre d'une restructuration de la filière. Il n'en demeure pas moins que la conciliation des difficultés immédiates auxquelles est confrontée AORF avec la mise en place d'un schéma industriel de restructuration du secteur est particulièrement difficile. Pour sa part, les équipes du Fonds stratégique d'investissement (FSI) et des fonds affiliés ont examiné attentivement le dossier AORF et ont rencontré, à plusieurs reprises, les dirigeants successifs de l'entreprise (M. Rémondeau puis le management de transition). À ce stade, les conditions pour l'intervention du FSI n'ont pas pu être réunies. Ce dernier, reste toutefois attentif aux travaux relatifs à la restructuration du secteur. La forte mobilisation des services de l'État se poursuit, avec l'objectif de parvenir à réunir l'ensemble des conditions permettant à AORF de poursuivre son activité.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99584

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 avril 2011

Question publiée le : 8 février 2011, page 1133

Réponse publiée le : 26 avril 2011, page 4281